

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 09 septembre 1992 portant création du Diplôme Universitaire AUDIOPROTHESES IMPLANTABLES CHEZ L'ADULTE modifié par les arrêtes en date du 11 septembre 2000 et du 07 avril 2014

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de Santé ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire AUDIOPROTHESES IMPLANTABLES CHEZ L'ADULTE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur NGUYEN Yann (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur MOSNIER Isabelle (PU-PH)
Docteur LAHLOU Ghizlene (MCU- PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé de Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 février 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

Bruno RIOU

